ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carte

Question écrite n° 47086

Texte de la question

M. Joël Giraud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les adaptations de la carte Vitale prévues dans le cadre de la réforme de l'assurance maladie. Afin de rendre la carte Vitale infalsifiable, le Gouvernement envisage notamment l'apposition d'une photo. Or de nombreuses personnes âgées ou à mobilité réduite font appel régulièrement à des tierces personnes pour récupérer leur traitement médical auprès des pharmacies. Aussi, il s'interroge sur les applications de ces nouvelles mesures : les pharmaciens seront-ils autorisés à délivrer ces traitements alors que le porteur de la carte n'en est pas le titulaire, et en cas de délivrance des médicaments par le professionnel, qu'en sera-t-il pour le paiement... Aussi, il lui demande de bien vouloir clarifier la situation afin de rassurer ces personnes. Il le remercie pour sa réponse.

Données clés

Auteur : M. Joël Giraud
Circonscription : Hautes-Alpes (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 47086
Rubrique : Sécurité sociale
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 septembre 2004, page 7263
Question retirée le : 28 septembre 2004 (Retrait pour cause de question identique)